



Paris, le 6 Septembre 2016

LOI TRAVAIL : À LA POSTE, COMME AILLEURS, LA BATAILLE SE POURSUIT !

LE 15 SEPTEMBRE : ON REMET ÇA !

Après un passage éclair devant le conseil constitutionnel, la loi travail a été promulguée en pleine période estivale, sans jamais avoir été votée au Parlement ! Voilà la vraie définition du soi-disant dialogue social défendu par le gouvernement ! Promulgation ou pas, nous avons rendez-vous le jeudi 15 septembre. Pendant 4 mois, étudiants, lycéens, ouvriers, cadres et techniciens se sont mobilisés avec une grande diversité de formes d'actions. Le 49-3 et la division syndicale, avec le cavalier seul de la CFDT, ont permis au gouvernement d'imposer un projet de loi pour lequel personne n'a voté, au mépris de l'opposition d'une large majorité de français. La colère contre ce passage en force est très profonde et poursuivra le gouvernement. La bataille continue. Les organisations (CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL) donnent rendez-vous à l'ensemble des salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-es, retraité-es pour une journée d'actions et d'initiatives le 15 septembre pour l'abrogation de la loi travail.

Quelques rappels

La mobilisation en chiffres :
- 13 journées d'actions nationales unitaires
- 1 million de participant-es à la votation citoyenne

Une mobilisation historique qui va se poursuivre

17 février : le projet de loi Travail est rendu public dans la presse.

19 février : lancement de la pétition « *Loi travail, non merci* » qui recueillera 1,35 million de signatures.

25 février : à l'initiative de la CGT, l'intersyndicale CGT/FO/FSU/Solidaires/UNEF/UNL/FIDL dénonce la loi Travail et appelle à la mobilisation.

9 mars : 500 000 personnes manifestent contre la loi Travail.

31 mars : 1,3 million de personnes manifestent.

18-22 avril : Congrès de la CGT, qui appelle toutes les organisations à amplifier la riposte, dès le 28 avril, par la grève interprofessionnelle et les manifestations pour obtenir le retrait du projet de loi de casse du code du travail.

Mai-juin : des milliers d'arrêts de travail et des grèves reconductibles ont lieu dans de nombreux secteurs, avec notamment les grèves reconductibles des raffineries, des cheminots, des routiers et du secteur des déchets et les ports qui sont arrêtés à chaque journée d'action.

10 mai : face à la fronde de certains députés, le gouvernement dégage le 49-3.

12 mai : Pierre Gattaz traite les militants CGT de « *terroristes et de voyous* ».

20 mai : l'intersyndicale écrit un courrier à François Hollande demandant à être reçue. Le Président de la République n'a jamais répondu à cet appel au dialogue.

30 mai : lancement de la votation citoyenne.

14 juin : 1 million de personnes défilent à Paris, 1,3 million dans toute la France. Le gouvernement amalgame de façon mensongère les manifestant-es et les casseurs.

24 juin : pour la 1^{ère} fois depuis 1962 le gouvernement interdit une manifestation syndicale. Il sera obligé de reculer.

28 juin : remise de 1 million de votations citoyennes à l'Elysée.

5 juillet : pour la 2^{ème} fois, le gouvernement fait adopter sa loi en force avec le 49-3.

20 juillet : pour la 3^{ème} fois, le gouvernement fait adopter sa loi avec le 49-3.

22 juillet : des recours sont déposés devant le conseil constitutionnel pour non-respect du débat parlementaire.

Une mobilisation qui a permis de premiers résultats

21 mars premiers reculs du gouvernement qui supprime notamment :

- ↪ le plafonnement des indemnités en cas de licenciement abusif
- ↪ l'augmentation du temps de travail des apprenti-es mineur-es
- ↪ la mise en place des forfaits-jours sans accord d'entreprise
- ↪ le fractionnement des 11h de repos quotidien
- ↪ la négociation des congés pour événements familiaux (*mariage, décès...*) dans chaque entreprise

11 avril : le gouvernement est contraint d'annoncer un plan pour les jeunes

- ↪ augmentation du nombre et du montant des bourses étudiantes et lycéennes
- ↪ extension de la « *garantie jeunes* »
- ↪ mise en place d'une aide à la recherche du premier emploi

11 mai :

- ↪ la protection contre le licenciement est étendue à 10 semaines après la fin du congé maternité (*contre 4 aujourd'hui*) et au 2^{ème} parent
- ↪ la définition du harcèlement sexuel et du sexisme est renforcée (*article 1*)
- ↪ le périmètre international est rétabli pour apprécier les difficultés des entreprises en cas de licenciement économique (*article 30*)

5 juillet :

- ↪ la loi Travail prévoit 6 domaines dans lesquels l'accord d'entreprise ne peut déroger à l'accord de branche : les classifications, la formation professionnelle, la prévoyance, les salaires, l'égalité F/H et la pénibilité (*il manque malheureusement le temps de travail*)
- ↪ la disposition qui empêchait les travailleurs des plateformes numériques (*par exemple Uber*) d'exiger une requalification en CDI est supprimée (*article 27*)



Malgré ces avancées, l'essentiel des dangers de la loi travail demeure

Ce texte, qui casse en grande partie le code du travail, permet à chaque entreprise d'imposer sa loi « à la carte ». Il met fin aux règles collectives (*loi, conventions collectives*) qui limitent la concurrence entre les salariés. Si la loi Travail entre en vigueur, une entreprise pourra payer les heures sups moins cher que sa concurrente ou faire travailler ses salariés plus longtemps, ou encore leur calculer leur temps de travail sur... 3 ans. Cela s'appelle le « *Dumping* » social, ce qui veut dire que toutes les entreprises seront contraintes, du fait de la concurrence, de s'aligner sur celle qui traite le plus mal ses salariés. Et tout y passe : la médecine du travail, les congés payés, les salariés à temps partiel dont les droits sont encore réduits. On imagine aisément les conséquences à La Poste.

Si elle était mise en œuvre, la loi El Khomri aurait donc des effets désastreux et durables pour notre vie au travail et pour notre droit à une vie en dehors du travail.

Depuis 1974, seule la réduction du temps de travail (*avec les 35 heures*) a réduit le chômage de manière importante (*500 000 emplois créés*). Plutôt que de continuer à attaquer les salariés et leurs droits, ce qui a pour seule conséquence d'enrichir les plus riches, la CGT propose un code du travail du 21^e siècle qui, à l'inverse, nous donne plus de droits et qui fera baisser le chômage. Notre modèle social français est une référence pour de nombreux travailleurs sur la planète. Celui-ci doit être protégé. C'est notre bien commun issu des grandes luttes qui ont marqué l'histoire sociale de notre pays.

A La Poste : toutes les raisons de se mobiliser

Que ce soit à La Poste, comme dans bon nombre de branches professionnelles, actuellement, la stratégie se résume en trois mots, toujours les mêmes : suppressions de postes, réorganisations et rentabilité. Cette politique à court terme qui bafoue les salariés, les usagers et l'intérêt général doit immédiatement être renversée.

Un contrat de présence territoriale sur lequel les postiers, les usagers et les élus doivent peser !

Outre le danger réel que représente la Loi Travail pour les agents du Groupe (y compris les fonctionnaires) avec des remises en cause de l'organisation du travail, des 35h00 et par conséquent de la vie familiale et privée, le Groupe La Poste est actuellement en pleine renégociation de contrat de présence postale territoriale 2017/2019 avec l'Etat, l'Association des Maires de France et l'observatoire de la présence postale. Cette négociation doit se conclure à l'automne 2016 par la signature d'un contrat qui fixera les grandes orientations de la présence postale sur les territoires. Déjà, les premiers éléments que nous avons sont très inquiétants. La cour des comptes s'est notamment immiscée dans le processus d'élaboration du contrat en publiant plusieurs rapports réclamant des économies drastiques. Elle a ainsi recommandé la redéfinition des critères d'accessibilité en zone urbaine, l'accélération du processus d'externalisation et de diversification à outrance des activités accueillies dans les bureaux. A Paris, ce sont 30 bureaux de poste qui vont fermer et La Poste compte externaliser toujours plus les instances dans des supérettes (Carrefour City, Franprix...). Ces préconisations accélèrent les logiques de privatisation du service postal déjà à l'œuvre depuis son changement de statut.

Dans le même temps, de nombreuses luttes ont lieu dans de nombreux départements, ruraux ou urbains, contre la casse du métier de facteur, les fermetures de bureaux de poste et pour la défense de ce que nous considérons toujours comme un service public.

Face à la politique gouvernementale et celle de la direction de la Poste, qui consiste à orienter les efforts financiers et l'activité postale vers la seule recherche de rentabilité financière (en augmentant le prix du timbre, en réduisant encore fortement la présence de bureaux de poste, en supprimant des emplois, en compensant, avec de nouvelles missions des facteurs les restrictions drastiques des autres services publics sous prétexte de réduction du volume du courrier, en préparant un contrat tripartite poste/gouvernement/AMF qui confirmerait et amplifierait ces orientations), de nombreuses luttes se développent avec les salariés de La Poste avec la CGT, les élus locaux et les collectifs d'usagers.



A Paris, répondre aux besoins des postiers et de la population.

A Paris, la population augmente chaque année, de nouveaux quartiers se construisent, il y a donc urgence à répondre aux besoins de la population, à assurer une qualité de service optimale et à dynamiser l'activité économique par la création de nouveaux bureaux de poste qui assurent toutes les opérations (postales et bancaires). Avec les nouvelles activités à la distri (nouveaux services, distribution des colis), La Poste doit embaucher en CDI immédiatement les CDD, contrat pro et alternants.

Pour cela, la CGT appelle les personnels à se mobiliser le 15 septembre prochain et à se retrouver à la manifestation.

Il est urgent de faire des propositions alternatives, de lutter tous ensemble et d'écrire un autre avenir pour les postiers.

LE 15 SEPTEMBRE À 14 H 00 :

LES POSTIERS

SERONT AUSSI DANS L'ACTION !

GRÈVE ET MANIFESTATION

PLACE DE LA BASTILLE

POUR L'ABROGATION DE LA LOI TRAVAIL
POUR UN CODE DU TRAVAIL DIGNE DU 21^{ème} SIÈCLE
POUR LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL ET LES 32H00
POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Construisons ensemble le Syndicat du 3^{ème} Millénaire



Bulletin d'Adhésion

**Je sousigné(e), déclare adhérer à la Fédération Nationale des Salariés
du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications CGT
263, Rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex**

Mme Mlle Mr NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Adresse Mail : _____ Téléphone : _____

N° de Sécurité Sociale : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Entreprise : _____

Site et ville : _____

Classifications (1) : Employé, Technicien, AM, Cadres, _____ Grade : _____

Fonction / Métier : _____ Indice ou coefficient : _____ Salaire net : _____

Année d'entrée aux PTT ou dans l'entreprise : _____ Date de Naissance : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Temps Complet Temps Partiel

A _____, le _____ Signature : _____

Je désire le prélèvement automatique de mes cotisations OUI NON

(1) Rayer les mentions inutiles

Codifications

(à remplir par le Syndicat)

Syndicat Départemental : _____

Section : _____

Activités Postales

Activités Télécom

Catégories

Cadres

Retraités

Pré-retraités

Fonctionnaire

CDI

Autres : _____

Activités

Commerciale

Gestion

Technique

Acheminement

Distribution

Colis

Guichet

Service Financier

Informatique

Centre d'Appel

Cotisation Mensuelle 1 %

